

## Règlement du Prix Félix Eboué, concours d'éloquence, prix du dire et du savoir dire.

- Article 1 :** Le Prix Félix Eboué, concours d'éloquence, prix du dire et du savoir dire, est ouvert aux élèves des classes de 3ème, seconde, première et terminale des établissements scolaires (collège, lycée professionnel, lycée général et technologique) de l'académie de la Guadeloupe.
- Article 2 :** Le concours se décline en deux catégories : Collège et Lycée.
- Article 3 :** L'éloquence est l'art de s'exprimer, d'émouvoir et de convaincre avec aisance et élégance. Ce concours a pour objectif la mise en pratique de l'exercice de la parole et de l'organisation de la pensée, par des jeunes désireux de disséquer et de s'exprimer sur une citation.
- Article 4 :** Pour l'édition 2025-2026, le choix s'est porté sur la citation suivante :
- « Il n'y a pas de liberté pour celui qui oublie, car l'oubli est la plus sûre des prisons »  
Maryse Condé, *Moi, Tituba, sorcière ... noire de Salem* (1986)
- Article 5 :** Les candidatures sont individuelles.
- Article 6 :** Les candidats pourront s'exprimer en langue française ou créole. Ils sont autorisés à disposer de notes (pas de support sur téléphone portable).
- Article 7 :** Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :
- La qualité de l'expression orale : la diction, l'intonation, l'expression, le vocabulaire employé, l'articulation du discours
  - La qualité de l'argumentation : le respect du sujet, la clarté du propos, les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, la capacité à convaincre
  - La présentation : la gestuelle, la tenue, le respect du temps
- Article 8 :** Les candidats devront proposer un discours de **4 minutes**. Les **enregistrements vidéo des discours devront parvenir à la DRAAC au plus tard le lundi 9 mars 2026**.
- Article 9 :** **Une sélection sera opérée par le comité.** Les élèves sélectionnés seront invités à participer à une séance de préparation, qui aura lieu le **mercredi 29 avril 2026**.
- Article 10 :** La **finale aura lieu le jeudi 7 mai 2026** au Palais de la Culture Félix Proto aux Abymes, de 8h à 12h.
- Article 11 :** L'inscription se fait via ADAGE. La date limite est fixée au **lundi 9 mars 2026**.
- Article 12 :** L'inscription au Prix Félix Eboué implique l'acceptation pure et simple de ce règlement et des décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final.
- Article 13 :** Les candidats acceptent par avance d'être photographiés et que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore ou vidéo, ainsi que leur image puissent faire l'objet d'une communication seulement à des fins institutionnelles par le Rectorat.